



licenciement pour inaptitude définitive

Par **banette**, le **18/04/2013** à **10:05**

bonjour,
je suis dans la procédure de licenciement pour inaptitude définitive
je fais partie de la convention collective 3126,3109 est-il possible de m'envoyer un lien du
texte de la convention concernant
le licenciement pour inaptitude définitive que je puisse calculer
le montant de mes indemnités, merci
cordialement

à bientôt de vous lire

banette

Par **P.M.**, le **18/04/2013** à **11:27**

Bonjour,
Vous pouvez consulter gratuitement les Conventions Collective nationales sur [legifrance](#) et
les conventions territoriales de la métallurgie sur [ce site](#) ou en tapant sur votre moteur de
recherches internet directement l'intitulé...
L'indemnité de licenciement légale est de 1/5° de mois de salaires brut + 2/15° à partir de la
10° année, doublée si l'inaptitude est consécutive à un accident de travail ou une maladie
professionnelle ou celle prévue à la Convention Collective si plus favorable et je vous propose
[ce dossier...](#)